École Saint-Albert-le-Grand

Code de vie

Saint-Albert-le-Grand

2025-2026

Nous souhaitons tous vivre dans un environnement éducatif agréable et sécuritaire. Nous voulons également que les élèves évoluent dans un milieu où l'apprentissage est mis de l'avant. Le code de vie est donc un outil essentiel pour amener l'élève à suivre et à comprendre les valeurs choisies afin de bien se développer pendant son cheminement scolaire.

- Bienveillance
- Collaboration
- Respect

Engagement

J'ai lu avec mon enfant les éléments du code de vie de l'école, nous le comprenons et nous nous engageons à le respecter.

Signature de l'élève : _____Date : _____

Signature du parent : _____Date : _____

Règles et comportements attendus à l'école

Règle 1 : Je fais des efforts et je m'engage dans ma réussite scolaire. Valeur : Engagement (Réussite éducative)	
Comportements attendus	**Raisons d'être :**
❖ Je m'engage dans mes apprentissages (écoute active, participation, autonomie). ❖ Je fais le travail demandé et le remets dans les délais prévus. ❖ Je suis présent et ponctuel. ❖ J'apporte mon agenda et le matériel requis utile pour mes activités. ❖ Il m'est interdit d'utiliser un cellulaire ou autres appareils mobiles personnels dans mon école.	❖ Ainsi, j'apprends des connaissances, à gérer mon temps et à être ponctuel. ❖ Ainsi, je développe mes compétences et mon sens des responsabilités. ❖ Ainsi, je contribue à créer un climat de vie propice à l'apprentissage et au travail. ❖ Ainsi, je me concentre activement sur ce qui se passe dans mon environnement immédiat.

Règle 2 : J'adopte un comportement qui favorise le mieux vivre en groupe. Valeur : Coopération/Civisme (Vivre-ensemble)	
Comportements attendus	**Raisons d'être :**
❖ Je m'exprime calmement et j'écoute l'autre de façon respectueuse (ex. : droit de parole). ❖ Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique. ❖ Je pose des gestes d'entraide et je participe activement à la vie de groupe (ex. : donner des idées, trouver différentes pistes de solution).	❖ Ainsi, j'apprends à bien vivre en société et à développer des relations sociales harmonieuses.

Règle 3 : J'adopte un comportement responsable et sécuritaire. Valeur: Responsabilité (Encadrement)	
Comportements attendus	**Raisons d'être :**
❖ J'utilise adéquatement le matériel en fonction de son utilité. ❖ Je circule calmement en tout temps. ❖ Je respecte les aires de jeux assignées sur la cour.	❖ Ainsi, je développe mon autocontrôle. ❖ Ainsi, je contribue à la création d'un milieu de vie agréable et sécuritaire.

Règle 4 : Je reconnais ma valeur, mes besoins et mes capacités et ceux des autres. Valeur : Estime de soi (Santé et bien-être)	
Comportements attendus	**Raisons d'être :**
❖ Je relève de nouveaux défis. ❖ Je reconnais mes forces et celles des autres. ❖ Je fais des choix positifs pour moi. ❖ Je prends soin de mon corps par une bonne hygiène corporelle et en portant des vêtements convenables.	❖ Ainsi, j'apprends à développer une image positive de moi et à avoir un mode de vie sain.

Règle 5 : Je prends soin de l'environnement. Valeur : Respect de la nature (Qualité de l'environnement)	
Comportements attendus	**Raisons d'être :**
❖ Je garde la cour d'école propre. ❖ Je respecte les stations de tri. ❖ Je réduis mes déchets ❖ Je respecte les aménagements sur le terrain de l'école.	❖ Ainsi, j'apprends à réduire ma consommation et à utiliser le matériel et les lieux selon leur fonction. ❖ Ainsi, je contribue à préserver la qualité de l'environnement.

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Ainsi, la direction se donne un droit de réserve de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.

Mesures de soutien	Conséquences éducatives
• Soutien au développement des habiletés sociales (ateliers); • Enseignement du comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève; • Rappel de la règle avant la tenue d'une activité; • Communication régulière entre l'école et la maison; • Rencontre avec un membre du personnel selon le besoin; • Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice; • Contrat personnalisé avec renforcement positif, feuille de route; • Rencontre de l'élève et de ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école); • Référence aux professionnels de l'école ou à des services externes; • Mise en place d'un plan d'intervention.	• Avertissement (verbal ou écrit) • Geste réparateur • Remboursement ou remplacement du matériel; • Réflexion écrite; • Retrait de privilège ou annulation de sortie; • Reprise du temps perdu (retenue, etc.); • Excuses verbales ou écrites; • Déplacement limité; • Retrait de tout objet non requis sauf permission spéciale; • Suspension à l'interne ou à l'externe; • Rencontre avec les parents; • Rencontre avec élève et un intervenant de l'école • Application du plan de lutte contre la violence et l'intimidation.